

Compétition Invitation Terrebonne 2011 19^e édition



11 – 12 & 13 février 2011

IR-10-033

Détail de sanction – Compétitions Invitations, Interclubs et Interrégions

LE CPA Terrebonne

**ANNONCE LA TENUE DE
Invitation Terrebonne 2011
11-12-13 Février 2011**

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions ou des clubs suivants :

- | | |
|--------------------------|----------------|
| 1) Lanaudière | 6) Bourassa |
| 2) Lac St-Louis | 7) Laurentides |
| 3) Laval | 8) Mauricie |
| 4) Montréal - Concordia | 9) Outaouais |
| 5) Abitibi-Témiscamingue | |

Président(e) comité organisateur : Marie-Josée Tessier

Téléphone : 450-968-2625 Courriel : mjtessier15@videotron.ca

Président(e) de la compétition : Éric Clavette

Téléphone : 450 961-9295 poste 430 Courriel : info@cpaterrebonne.com

Représentant technique : Claudette Demers

Spécialiste des données en chef : Francine Tanguay

Spécialiste des données informatiques : Dolorès Nantel

LA FÉDÉRATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUÉBEC

N° DE SANCTION : IR-10-033

NOM DU CLUB HÔTE : CPA Terrebonne

ADRESSE : A119-2485, boulevard des Entreprises, Terrebonne, Qc, J6X 4J9

COURRIEL : competition@cpaterrebonne.com

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.0 Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Complexe Sportif Terrebonne
2485, boulevard des Entreprises
Terrebonne, Qc
J9X 4J9

Téléphone : 450-961-9295

GLACE 2

Complexe Sportif Terrebonne
2485, boulevard des Entreprises
Terrebonne, Qc
J6X 4J9

Téléphone : 450-961-9295

2.0 Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de

Glacé 1 85' X 200'

Glacé 2 85' X 200'

3.0 Responsabilités

Patinage Canada, la Fédération, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, la Fédération, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4.0 Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclus de toute compétition subséquente.

5.0 Restrictions

- A) Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.
- B) Restrictions approuvées par le comité provincial :
 - a. Seulement les participants de catégorie Pré-Novice, Novice, Junior et Senior peuvent s'inscrire pour leur programme court et libre.
 - b. Les participants de catégorie STAR peuvent s'inscrire à un seul programme.
 - c. Aucun envoi postal avec demande de signature sur réception.

6.0 Inscriptions

Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à une ou plusieurs catégories. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription :

Devront être reçus au plus tard le 7 janvier 2011 à l'adresse suivante :

Adresse : Compétition Invitation Terrebonne 2011
A119-2485, boulevard des Entreprises
Terrebonne, Québec
J6X 4C1

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7.0 Date limite d'âge

Le 1^{er} juillet qui précède la compétition pour les patineurs des catégories compétitives et les patineurs des catégories « Sans limites ». Aucune limite d'âge pour les catégories officielles de patinage STAR.

8.0 Frais d'inscriptions

50 \$ par événement de patinage STAR (UPU)

60 \$ par événement de patinage de compétition (CPC)

40 \$: Olympique Spéciaux (Programme libre)

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Compétition Invitation Terrebonne et datés **au plus tard le 7 janvier 2011**.

Aucun chèque postdaté après le 7 janvier 2011 ne sera accepté

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 25 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

9.0 Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

10.0 CALCUL DES RÉSULTATS

- UPU/CPC** Veuillez prendre note que les méthodes de calcul des résultats « UPU » (un par un) et « CPC » (calcul par points cumulatifs) seront utilisées selon les catégories.

11.0 Musique

Chaque patineur devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement.

12.0 Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD. Le nom, la catégorie, la priorité (1 ou 2) et la durée du programme doivent apparaître clairement sur chacun des CD. Le tout sera sous la responsabilité des préposés à la musique jusqu'à la fin de la compétition.

Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer et présenter la carte photo (obligatoire).

13.0 Frais d'admission

Gratuit : X

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

14.0 Prix

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix.

- Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant ou équipe, une médaille sera remise.

15.0 Trophée perpétuel

- Non applicable

16.0 Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera transmis

- À chaque club d'appartenance après la date limite des inscriptions.
- Sera disponible sur Internet à l'adresse : www.cpaterrebonne.com

17.0 Formation des groupes

- Les groupes de patineurs des catégories compétition** : selon les règlements de Patinage Canada
- Les groupes de patineurs des catégories «STAR», «Débutant, Intermédiaire et Sans limites»** : si le nombre de participants permet plus d'un groupe, la répartition se fera par âge et ce, pour toutes les compétitions invitations.

18.0 Vidéo

- Vidéo disponible sur place pour filmer votre enfant. Coût : variables \$

19.0 Restaurants

- Il y aura un casse-croûte à l'aréna qui sera ouvert durant la compétition.

20.0 Hébergement

HÔTEL OFFICIEL
Motel Mascouche
2905, chemin Gascon
Mascouche, Qc, J7L 3X7
450-477-8555

IMPORTANT : Lors de votre réservation, veuillez mentionner que celle-ci est faite dans le cadre de la Compétition

Catégories patineurs de compétition (Calcul CPC)

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de Patinage Canada. **Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie compétitive et une catégorie STAR pour la même discipline (exemple : en simple) lors de la même compétition.**

Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure. Ils ne sont pas obligés d'avoir réussi le test requis.

PATINEURS EN SIMPLE

Le contenu des catégories en simple dames et messieurs pour :

SENIOR Selon le règlement de **Patinage Canada**

Programmes sur musique selon les règlements de Patinage Canada

Programme court : Un programme court en musique, d'une durée maximale de 2 minutes 50 secondes, qui comprend les éléments énumérés dans le Manuel technique de Patinage Canada.

Programme libre : Dames : 4 min. +/- 10 sec.
Messieurs : 4 min. 30 sec. +/- 10 sec.

Dames Messieurs

JUNIOR Selon le règlement de **Patinage Canada**

Programmes sur musique selon les règlements de Patinage Canada

Programme court : Un programme court en musique, d'une durée maximale de 2 minutes 50 secondes, qui comprend les éléments énumérés dans le Manuel technique de Patinage Canada.

Programme libre : Dames : 3 min. 30 sec. +/- 10 sec.
Messieurs : 4 min. +/- 10 sec.

Dames Messieurs

NOVICE selon le règlement de **Patinage Canada**

Programmes sur musique selon les règlements de Patinage Canada

Programme court : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.

Programme libre : Dames 3 min. +/- 10 sec.
Messieurs 3 min. 30 sec. +/-10 sec.

Dames Messieurs

PRÉ-NOVICE selon le règlement de **Patinage Canada**

Programmes sur musique selon les règlements de Patinage Canada

Programme court : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.

Programme libre : Dames et messieurs 3 min. +/- 10 sec.

Dames Messieurs

JUVÉNILE selon le règlement de **Patinage Canada**. *Les concurrents juvéniles seront âgés de moins de 12 ans (dames) et de moins de 13 ans (messieurs) avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.*

Programme libre sur musique : Dames et messieurs 2 min 30 sec. +/- 10 sec.

Dames Messieurs

- PRÉ-JUVÉNILÉ** : test préliminaire de style libre réussi au complet, selon les règlements de **Patinage Canada**. *Les concurrents pré-juvéniles seront âgés de moins de 11 ans (dames) et de moins de 12 ans (messieurs) avant le 1er juillet qui précède la compétition.*

Programme libre sur musique : Dames et messieurs 2 min 30 sec. +/- 10 sec.

Dames Messieurs

PATINEURS EN DANSE

Le contenu des catégories en danse pour :

- JUVÉNILÉ** selon les règlements de **Patinage Canada**
Deux des quatre danses imposées énumérées ci-dessous seront tirées au sort et patinées dans l'ordre précisé :
- Danse libre de 2 minutes +/- 10 secondes
- NB : Les pirouettes annoncées ne dépasseront pas le niveau 2. Tous les autres éléments seront annoncés jusqu'aux niveaux maximums conformément à la pratique courante.
- PRÉ-JUVÉNILÉ B** : avoir réussi au moins une danse du test préliminaire de danse
Danses imposées : Valse hollandaise et Tango canasta
- PRÉ-JUVÉNILÉ A** : avoir réussi le test complet préliminaire de danse
- Danse Libre de 2 minutes +/- 10 secondes
- NB : Programme équilibré – voir Juvénile danse libre. De plus, les levées seront limitées au niveau 1.

CATÉGORIES SANS-LIMITES (Calcul UPU)

- **Pour le contenu de programme, se référer au contenu de programme équilibré du Pré-juvénile de Patinage Canada ;**
- **Aucune restriction de test.**

- SANS LIMITES 7 ANS**
Être âgé de moins de 8 ans avant le 1er juillet qui précède la compétition.
Programme en musique de 2 minutes (+/- 10 secondes)
 Dames
- SANS LIMITES 8 ANS**
Être âgé de moins de 9 ans avant le 1er juillet qui précède la compétition.
Programme en musique de 2 minutes (+/- 10 secondes)
 Dames Messieurs
- SANS LIMITES 9 ANS**
Être âgé de moins de 10 ans avant le 1er juillet qui précède la compétition.
Programme en musique de 2 minutes (+/- 10 secondes)
 Messieurs

Catégories patinage STAR (Calcul UPU)

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de Patinage Canada. **Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie compétitive et une catégorie STAR pour la même discipline (ex : en simple) lors de la même compétition.**

NB : Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure à leur qualification.
(Règlement de Patinage Canada)

- Les patineurs qui ont un test de compétition mais qui n'ont pas participé aux « Championnats de Section » de l'année courante (1^{er} juillet au 30 juin) peuvent participer à ces événements.

Ces événements ne sont pas ouverts aux patineurs

- Qui sont inscrits aux « Championnats de Section » de l'année courante (1^{er} juillet au 30 juin)

* Équivalence de test STAR pour les patineurs ayant complété un test de compétition :

Juvenile : Senior Bronze

Pré-Novice : Junior Argent

Novice : Senior Argent

Junior : Or

PATINAGE EN SIMPLE

Pour les contenus de programme, voir les programmes équilibrés de Patinage Canada ou la description jointe.

DÉBUTANT

TEST : Ne pas avoir réussi le test complet du préliminaire de style libre

Un programme libre d'une durée de 1 minute (+/- 10 secondes)

Dames Messieurs

Éléments prescrits :

- Saut de valse
- Un saut parmi : salchow, boucle piquée (toe loop), boucle (loop)
- Une combinaison de deux sauts parmi : salchow, boucle piquée (toe loop), boucle (loop)
- Une pirouette – une position de base sans changement de pieds
- Une séquence de pas
- Un minimum de un mouvement de transition
- Aucun saut ne peut être répété
- Pour tout manquement, une pénalité de 0,1 point sera appliquée sur la note technique.

PRÉ-PRÉLIMINAIRE

TEST : Ne pas avoir réussi le test complet du préliminaire de style libre

Un programme libre d'une durée de 1,5 minute (+/- 10 secondes)

Dames Messieurs

INTERMÉDIAIRE

TEST : Avoir réussi le test complet du préliminaire de style libre, mais ne pas avoir complété le test junior bronze de style libre

Un programme libre d'une durée de 2 minutes (+/- 10 secondes)

Dames Messieurs

* Contenu de programme équilibré du Préliminaire

* Le saut axel est permis, mais aucun double saut.

PRÉLIMINAIRE

TEST : Avoir réussi le test complet du préliminaire de style libre, mais ne pas avoir complété le test junior bronze de style libre

Un programme libre d'une durée de 2,0 minutes (+/- 10 secondes)

Dames Messieurs

JUNIOR BRONZE * Calcul CPC

TEST : Avoir réussi le test complet junior bronze de style libre, mais ne pas avoir complété le test senior bronze de style libre

Un programme libre d'une durée de 2,5 minutes (+/- 10 secondes)

Dames Messieurs

SENIOR BRONZE * Calcul CPC

TEST : Avoir réussi le test complet du senior bronze de style libre, mais ne pas avoir complété le test junior argent de style libre

Un programme libre d'une durée de 3,0 minutes (+/- 10 secondes)

Dames Messieurs

JUNIOR ARGENT

TEST : Avoir réussi le test complet junior argent de style libre, mais ne pas avoir complété le test senior argent de style libre

Un programme libre d'une durée de 3,5 minutes (+/- 10 secondes)

Dames Messieurs

SENIOR ARGENT

TEST : Avoir réussi le test complet senior argent de style libre mais ne pas avoir complété le test or de style libre

Dames - Un programme libre d'une durée de 3,5 minutes +/- 10 secondes

Messieurs - Un programme libre d'une durée de 4,0 minutes +/- 10 secondes

OR

TEST : Avoir réussi le test complet or de style libre

Dames - Un programme libre d'une durée de 3,5 minutes +/- 10 secondes

Messieurs - Un programme libre d'une durée de 4,0 minutes +/- 10 secondes

Catégorie Olympiques Spéciaux (Calcul UPU)

Toutes les compétitions de patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada (OSC) sont régies par le règlement sportif officiel de l'organisme. En tant que programme national de sport, OSC a fondé son règlement de patinage artistique sur ceux de l'Union internationale de patinage (UIP) et de Patinage Canada. Les règles de l'UIP et de Patinage Canada s'appliquent donc, sauf en cas d'incompatibilité avec le règlement sportif officiel d'OSC, où les règles spécifiques suivantes s'appliquent.

Section A **Épreuves officielles**

Les Olympiques spéciaux offrent trois épreuves officielles de patinage artistique : la compétition en simple, la compétition en couple et la compétition de danse.

1. Compétition en simple (niveaux 1 à 4)
2. Compétition en couple (niveaux 1 à 3)
3. Compétition de danse (niveaux 1 à 4)

Les épreuves en simple des niveaux 1 à 3 se composent d'éléments isolés et d'un programme libre. Les épreuves en simple des niveaux 4 à 6 se composent d'un programme technique (sans accompagnement musical) et d'un programme libre. Les épreuves en couple des niveaux 1 à 3 se composent d'un programme technique (sans accompagnement musical) et d'un programme libre. Les épreuves de danse (en solo et en couple) se composent de deux danses déterminées par le programme de compétition.

Section B **Règles de compétition**

1. Compétition en simple

Niveau 1

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 1 doivent être en train de travailler les étapes 2 ou 3 du programme Patinage Plus.

Niveau 1 Programme libre Dames Messieurs

Le programme libre dure 1 minute (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 3
- Pas plus de 2 sauts
- Pas plus de 2 pirouettes
- Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 3 et d'habiletés défis de toute étape. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 3.

Niveau 2

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 2 doivent être en train de travailler les étapes 4 ou 5 du programme Patinage Plus.

Niveau 2 Programme libre Dames Messieurs

Le programme libre dure 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- Mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 5
- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 4 et 5 (**obligatoire**).
- Habiletés défis des étapes 1 à 3 (facultatif)

- Pas plus de 3 sauts
- Pas plus de 2 pirouettes (entrée avant seulement)
- 1 séquence ou combinaison de sauts, comptant comme l'un des sauts permis (facultatif)
- Les variantes de la spirale avant sont permises.
- Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

Note :

- Un saut arrière à 2 pieds suivi d'un saut avant à 2 pieds sans pas entre les deux compte pour un saut combiné (1 élément); si un pas est fait entre les deux sauts, l'ensemble compte pour deux sauts.
- Le saut de lapin simple compte pour un saut et le double pour un saut combiné.

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 5 et d'habiletés défis supérieures à l'étape 3. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 5 et sur les habiletés défis des étapes 1 à 3.

Niveau 3

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 3 doivent être en train de travailler les étapes 6 ou 7 du programme Patinage Plus.

Niveau 3 Programme libre Dames Messieurs

Le programme libre dure 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- Mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 7
- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 6 et 7 (obligatoire).
- Habiletés défis au choix, étapes 1 à 5
- Pas plus de 5 sauts, pouvant comprendre une séquence ou une combinaison
- Pas plus de 2 pirouettes
- 1 série de pas
- Les variantes de la spirale avant sont permises.
- Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

Note :

- Un saut arrière à 2 pieds suivi d'un saut avant à 2 pieds sans pas entre les deux compte pour un saut combiné (1 élément); si un pas est fait entre les deux sauts, l'ensemble compte pour deux sauts.
- Le saut de lapin simple compte pour un saut et le double pour un saut combiné.

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 7 et d'habiletés défis supérieures à l'étape 5. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 7 et sur les habiletés défis des étapes 1 à 5.

Niveau 4

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 4 doivent être en train de travailler les habiletés du niveau préliminaire de Patinage Canada en style libre.

Niveau 4 Programme libre Dames Messieurs

Le programme libre dure 2 minutes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- Éléments du niveau préliminaire en style libre
- Pas plus de 6 sauts, incluant une combinaison et une séquence
- Pas plus de 2 pirouettes, avec possibilité d'une seule combinée
- 1 série de pas (en ligne droite, en cercle ou en serpent)

- Aucune pirouette sautée
- Aucun saut plus haut qu'un flip
- Toute entrée avant ou tout saut de type axel, comme un saut valsé
- Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

Note :

- Le saut de lapin compte pour un pas d'enchaînement.

Les patineurs ne doivent exécuter aucun élément supérieur au niveau préliminaire en style libre. Ils ne sont notés que sur les éléments autorisés.

Niveau 5

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 5 doivent maîtriser les habiletés du test préliminaire en style libre de Patinage Canada et être en train de travailler celles du test junior bronze.

Niveau 5 Programme libre Dames Messieurs

Le programme libre dure 2 minutes 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- Éléments du niveau junior bronze en style libre
- 6 sauts, avec possibilité de 2 seulement en combinaison ou en séquence
- 2 pirouettes
- 1 série de pas
- Aucun saut plus haut qu'un axel simple
- Toute entrée avant ou tout saut de type axel, comme un saut valsé
- Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

Note :

Le saut de lapin compte pour un pas d'enchaînement.

Les patineurs ne doivent exécuter aucun élément supérieur au niveau junior bronze. Ils ne sont notés que sur les éléments autorisés.

Niveau 6

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 6 doivent être en train de travailler sur les habiletés du test junior bronze en style libre de Patinage Canada ou un test de niveau supérieur.

Niveau 6 Programme libre Dames Messieurs

Le programme libre dure 3 minutes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- Éléments du niveau senior bronze ou d'un niveau supérieur en style libre
- 7 sauts, dont un axel et une séquence ou une combinaison de 2 sauts
- 3 pirouettes, dont une pirouette combinée et une pirouette sautée
- 1 série de pas (en ligne droite, en cercle ou en serpent)
- Aucun saut à plus de 2 ½ rotations

Note :

Le saut de lapin compte pour un pas d'enchaînement.

SECTION F

Progression à un niveau de compétition supérieur

- 1) Les patineurs ou les équipes répondant aux critères suivants sont tenus de passer au niveau supérieur pour toute compétition canadienne ultérieure (locale, régionale, provinciale ou nationale) :
 - l'ont emporté sur au moins un patineur ou une équipe à des jeux nationaux d'Olympiques spéciaux Canada;
 - ont remporté leur épreuve à des jeux nationaux d'Olympiques spéciaux Canada.
- 2) Les patineurs ou les équipes qui remportent le championnat dans une catégorie où ils se trouvaient seuls en compétition à des jeux nationaux peuvent s'inscrire au même niveau pour une compétition canadienne ultérieure, à la discrétion de leur entraîneur.
- 3) Les membres de couples ou d'équipes en danse médaillés d'or à des jeux nationaux qui reviennent à la compétition avec un nouveau partenaire sont quand même tenus de passer à un niveau de compétition supérieur.
- 4) Dans le cas des patineurs en simple ayant concouru à un niveau divisé en groupes d'habileté différents, seul le médaillé d'or du groupe le plus élevé est tenu de passer à un niveau de compétition supérieur.

SECTION G

Formation des divisions

1. Divisions
La formation de divisions s'impose quand il y a plus de huit athlètes inscrits à un niveau. S'ils sont moins de huit, les patineurs concourent dans la même division.
2. Processus de division
 - a) On répartit les athlètes en deux groupes d'échauffement ou plus (entre trois et huit patineurs par groupe).
 - b) Le groupe 1 s'exécute et est noté.
 - c) Le groupe 2 s'exécute et est noté.
 - d) On forme des divisions de trois à huit patineurs en fonction des notes obtenues dans les deux groupes.
 - e) Les divisions sont formées en fonction d'une ronde de patinage libre. Les notes obtenues en ronde de division ne comptent pas pour le classement final.
 - f) Le classement final a lieu à l'issue d'une compétition comportant l'exécution d'éléments isolés et d'un programme libre. La place au classement final est déterminée par la combinaison des notes obtenues aux deux épreuves.

SECTION H

Notation

1. Note finale
 - a) Pour obtenir une note finale, les patineurs doivent exécuter les éléments isolés ou le programme technique de même que le programme libre en ronde préliminaire comme en finale.
2. Mouvements de transition

On n'attribue qu'une note de présentation pour les mouvements de transition à moins qu'ils ne soient inscrits dans la liste des éléments prescrits, auquel cas on leur attribue une note technique.

3. Déductions

- a. Une déduction de 0,2 s'applique à la note technique d'un patineur qui ajoute un mouvement non réglementaire à son programme. Par mouvement « non réglementaire », on entend un élément non permis au niveau de compétition du patineur, p. ex. : un patineur de niveau 2 exécutant un élément de niveau 3.
- b. Une déduction de 0,2 s'applique à la note de présentation générale pour chaque élément exécuté en excédent du nombre permis.

Toutes les épreuves sont jugées conformément au protocole de Patinage Canada.

SECTION I

Entraînement et échauffement

1. Patinoire d'entraînement

- a) Les entraîneurs sont autorisés sur la glace durant les entraînements.
- b) Les séances d'entraînement ont lieu par niveau et non par section.

2. Échauffements

- a) Les entraîneurs doivent se tenir tout près de la bande durant les échauffements préalables à l'exécution des éléments.
- b) Aux niveaux 1 à 3, les patineurs s'échauffent par rotation.
- c) Aux niveaux 4 à 6, les patineurs s'échauffent tous ensemble (à condition de n'être pas plus de huit).